

## 462

E 27, Archiv-Nr. 23394

*Der Vorsteher des Politischen Departementes, G. Motta,  
an den Vorsteher des Militärdepartementes, K. Scheurer*

S TZ.

Berne, 22 février 1929

Nous avons eu l'honneur de recevoir la lettre du 14 de ce mois<sup>1</sup>, par laquelle vous avez bien voulu nous faire connaître votre manière de voir sur l'attitude qu'il conviendrait pour la Suisse d'adopter à l'égard des modèles de traités, élaborés par le Comité d'arbitrage et de sécurité, relatifs aux moyens de prévenir la guerre (projet allemand), ainsi qu'à l'assistance mutuelle et à la non-agression<sup>2</sup>.

Les conclusions auxquelles vous aboutissez correspondent entièrement à notre propre point de vue, tel que nous l'avions déjà exposé, sous une forme condensée, dans le rapport que nous avons remis aux membres de la délégation suisse à la dernière Assemblée de la Société des Nations et dont vous avez reçu copie. Les intéressantes observations formulées à cet égard par le Service de l'Etat-major général dans les rapports qu'il vous a adressés en date des 7 et 8 janvier<sup>3</sup> n'ont fait que nous confirmer dans l'idée que la Suisse n'a aucun intérêt, du moins pour le moment, à participer à des accords de sécurité avec les Etats voisins. Il n'y a guère lieu de s'attendre, d'autre part, à ce que l'un ou l'autre de ceux-ci nous fasse des ouvertures dans ce sens, notre pays ne constituant aucune menace pour la sécurité de quelque Etat que ce soit.

---

1. *Nicht abgedruckt.*

2. *Vgl. BBl 1928, II, S. 1205ff.*

3. *Beide Berichte in: E 2001 (C) 5/95.*

